Imprimer

1991/02/21 Avis sur les modifications de l'orthographe du français

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE DONNE SON AVIS SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE DU FRANÇAIS : OUI À UNE MODERNISATION DE L'ORTHOGRAPHE; NON À UNE IMPLANTATION DÉSORDONNÉE.

(Québec, le jeudi 21 février 1991) - Le gouvernement du Québec devrait s'assurer que les modifications de l'orthographe du français proposées par le Conseil supérieur de la langue française de France soient formellement appliquées en France même, avant de procéder à leur mise en oeuvre au Québec. Le cas échéant, leur application devrait se faire en priorité dans les milieux de l'enseignement et de l'Administration. De plus, tous les intervenants linguistiques ainsi que la population en général, devront être suffisamment informés des modifications proposées. Par ailleurs, le gouvernement devra prendre les moyens nécessaires pour que le Québec participe encore plus activement à tout autre projet du genre à l'échelle de la francophonie.

Voilà l'essentiel de l'opinion émise par le Conseil de la langue française en réponse à une demande d'avis formulée par le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur la mise en oeuvre, au Québec, des modifications de l'orthographe du français.

« Les membres du Conseil, déclare le président Pierre-Étienne Laporte en remettant l'avis au ministre, sont conscients que la population québécoise ne peut être laissée indéfiniment dans l'expectative. Les parents, les enseignants, les langagiers en général, tous attendent les décisions qui seront prises ici. Nous croyons donc qu'il est important de livrer, le plus rapidement possible, un message clair quant à l'appui que le Québec peut donner aux propositions françaises, et ce, à la lumière des mesures que le gouvernement français prendra quant à l'implantation ou non des rectifications dans les écoles et dans l'Administration. »

Dans son avis, le Conseil de la langue française rappelle qu'il a été mêlé à cette question des rectifications et associé aux travaux du comité des experts français dès février 1990. Par la suite, il a créé un comité dont le mandat était d'assister le président du Conseil dans son rôle de représentant québécois, ce qui a permis au Québec de faire valoir son point de vue au cours de ces travaux dont les résultats sont appelés à toucher tous les francophones.

Une langue mieux adaptée à l'apprentissage et à la communication

Le Conseil considère que la modernisation de l'orthographe du français ne sera réalisable que si le plus grand nombre de partenaires francophones joignent leurs efforts et leur volonté dans une action concertée et vers la recherche d'un consensus.

Plusieurs raisons militent en faveur de modifications à l'orthographe du français. La simplification et l'harmonisation de l'orthographe, de même qu'une augmentation de la cohérence des règles qui la régissent sont les premiers objectifs de cet important projet.

Le Conseil accueille favorablement le fait que les rectifications engagent l'avenir du français par une simplification toujours plus grande des règles qui régissent l'orthographe du français. Pour le Conseil, ces modifications doivent être perçues comme le premier jalon d'une concertation des pays francophones vers une harmonisation souhaitable de la langue française.

« On compte quelque 135 millions de locuteurs francophones à travers le monde. Il est évident qu'on ne peut apporter des modifications à l'orthographe,

toucher au code même de la langue sans l'assentiment de l'ensemble de la communauté francophone. Comme il est évident qu'une réforme ne saurait être entreprise si la France, avec ses 55 millions d'habitants, ne s'y est pas d'abord engagée », a déclaré M. Laporte.

-30-

SOURCES

À Montréal : Hermine Beauregard
(514) 873-2285
1410, rue Stanley, 7e étage

À Québec : Léo Gagné
(418) 646-1131
800, place D'Youville, 13e étage